MACON.fr
Mâcon capitale de la Bourgogne du sud

DÉCISIONS, DROIT DE PRÉEMPTION

DECISION N° 313-2022 - DELEGATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN AU PROFIT DE MACON HABITAT A L'OCCASION DE LA VENTE D'UN BIEN SITUE 345/350 QUAI JEAN JAURES A MACON

1 DOCUMENT - *Publié le 18 janvier 2023*

DEC_313_2022_Delegation_Preemption_345_350_Quai_Jean_Jaures.pdf
(.pdf, 113,1 Ko)

TÉLÉCHARGER

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE